

REPUBLICQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL
DEPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	----- SÉANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2021 2021-02

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 15 février 2021

Etaient présents : SAËS Philippe, BARRAU Corinne, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESTRUHAUT Thierry.

Objet : Désignation d'un membre du conseil municipal pour statuer sur la déclaration préalable n° DP 40274 21 F0003 déposée par Mr SAËS Philippe

Considérant les termes de l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme « Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil municipal de la commune ou de l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision »,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il ne peut pas signer de document d'urbanisme le concernant. Il est proposé de désigner Mme BARRAU Corinne, adjointe au maire, pour signer les documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- De désigner Mme BARRAU Corinne, 1^{ère} adjointe, pour signer l'ensemble des documents d'urbanisme concernant M. le Maire et les membres de sa famille.

Monsieur le Maire lève la séance à 18h45.